



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

LA BAUQUETTE

N° 8 - DECEMBRE 2001



LE MOT DU PRESIDENT

Au seuil de cette nouvelle année, j'ai le plaisir de vous présenter au nom des Elus de la Communauté de Communes du pays de STENAY, en mon nom personnel, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Que 2002 vous préserve des problèmes de santé et vous soit favorable dans la réalisation de vos projets. Qu'elle soit également une bonne année pour toutes les Communes de notre canton, qu'elle soit favorable aux différentes actions de développement de notre Communauté. A ce titre, et au regard de leur évolution, je crois pouvoir vous informer aujourd'hui de l'ouverture de 3 nouveaux équipements commerciaux pour 2002. Le premier concerne l'installation d'un magasin SUPER U sur la ZAC de STENAY. D'une surface de 1500m² dans une première étape, il pourra être étendu à 2500m². Le permis de construire est accordé. Les travaux devraient débiter au printemps prochain.

Le second plus modeste puisque d'une superficie de 300 m² est porté par M et Mme GRANDPIERRE (GITEM) qui ont souhaité augmenter ainsi de façon significative leur surface d'exposition. Également implanté sur la ZAC, ce magasin devrait ouvrir ses portes en automne 2002.

Enfin, un magasin LIDL d'une surface de 300m² s'installera en face de la Pierreuse. Son ouverture est prévue en automne 2002. Ces différentes réalisations ne doivent pas nous faire oublier l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce actuellement en cours dans notre canton. Cette ORAC devrait améliorer l'accueil et les services proposés par nos artisans et commerçants. Le tout ne pouvant que conforter l'offre commerciale sur notre canton.

Bonne année à toutes et à tous

Etienne DEMULDER

SOMMAIRE N°8

- ❶ Le mot du Président.
- ❷ La déchetterie ouvre ses portes.
- ❹ Continuons le tri.
- ❺ Les façades
- ❻ Le point sur l'O.R.A.C. du Pays de Stenay
- ❼ Vos rendez-vous à la Maison des services
- ❽ Le Marché de Noël
The V Corps Memorial

CHATEAUX DU PAYS DE STENAY

(en couverture ce mois-ci)

Malgré les guerres et les révolutions, le Pays de Stenay a pu conserver quelques beaux châteaux, des constructions essentiellement rurales, souvent anciennes

1. Château de Laneuville-sur-Meuse (17e siècle, avec communs de 1730 et pigeonniers.)
2. Château de Haut-Charmois à Mouzay (1615).
3. Château de Bronelle - Stenay
4. Château de Bas-Charmois à Mouzay (château médiéval transformé au 16e siècle et en 1870).
5. Le " fief de la Crouée ", à Lamouilly, ancienne demeure du chevalier de CORDAY, oncle de Charlotte CORDAY qui assassina MARAT en 1793.

LES SCOLAIRES A LA SEMAINE DU GOUT

La première édition de la Semaine du Goût au Pays de Stenay a connu un grand succès. Il faut dire que plus de 20 manifestations étaient proposées au public ; mais ce fut surtout le Village des Saveurs qui attira la grande foule, en particulier le vendredi. Notons également l'intérêt porté par 24 personnes et les élèves de la SEGPA au concours de madeleines, remporté par Mme Andrée MALARD, de HALLES sous les COTES. Les établissements scolaires du Pays de STENAY, primaires et secondaires, ont également profité de cette façon originale de découvrir les traditions culinaires et de se former au goût.

1.- Une classe de l'école Albert TOUSSAINT découvre les secrets de la boulangerie d'Intermarché et découvre les célèbres chouquettes.

2.- Préparation d'une paella géante sous le Village des Saveurs par Patrice GILBIN, propriétaire de l'Hôtel du Commerce. Et dégustation à la clé !

3.- L'école Sainte-Marie avait choisi de s'initier aux secrets de la grande cuisine avec Orphée DANAUX, le chef de l'Auberge des Tilleuls.

4.- La SEGPA avait organisé une animation très pédagogique et originale, destinée aux élèves de 6e du Collège.



Directeur de la publication :

Etienne DEMULDER

Comité de rédaction : R. FOUCAUD, F. THOMAS, P. VOLUER

Tirage : 3000 ex.

Dépôt légal : janvier 2000

N°ISSN : en cours



LA BAUQUETTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

LA DECHETTERIE OUVRE SES PORTES !

A partir du 1er février 2002, tous les habitants de la Communauté de communes du Pays de Stenay auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets encombrants en les déposant à la déchetterie intercommunale située à Stenay, rue Mûnnerstadt, quartier Chanzy. Qu'il s'agisse du tout venant, des déchets verts, des gravats, des cartons, de la ferraille, des pneus, des batteries, des tuiles, des déchets spéciaux tels que solvants, peinture, silicone, ... une seule suggestion : amenez tout à la déchetterie !

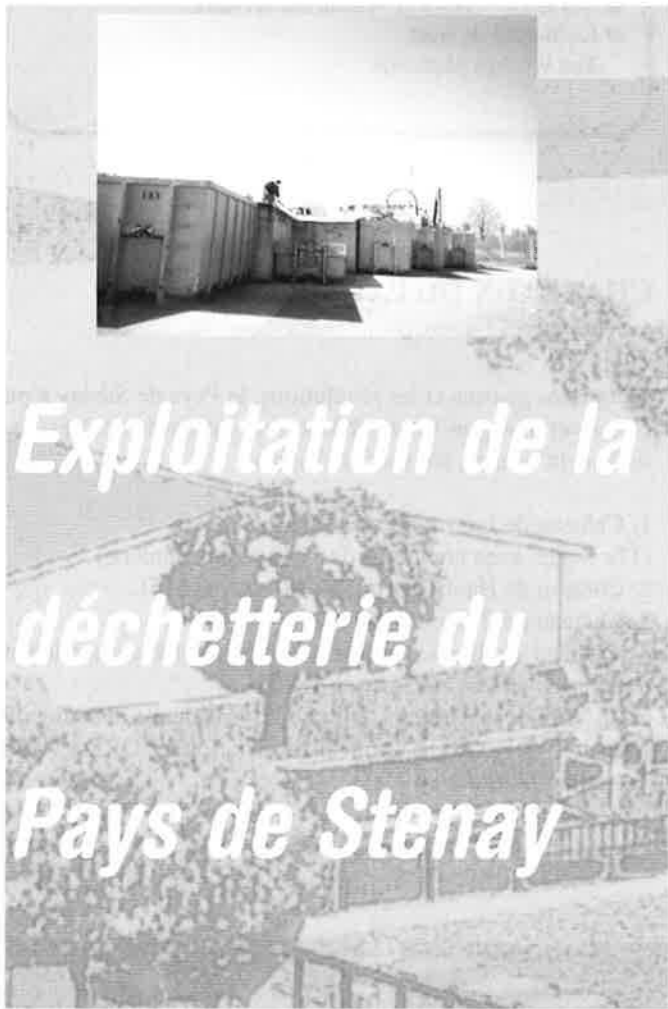
Tout habitant de la Communauté de communes pourra rentrer gratuitement sur le site et déposer jusqu'à 1 m3 de déchets par jour. Un gardien à l'accueil sera là pour aider chaque usager : ainsi il vous informera, vous orientera, contrôlera les déchets à jeter et vous aidera à les vider dans la benne adéquate. La présence de ce gardien contribuera à une gestion et une utilisation efficaces de cet équipement collectif.

Les artisans et commerçants de la Communauté de communes pourront dans un premier temps déposer gratuitement jusqu'à 1m3 par jour de matériaux tels que les emballages plastiques, cartons. Aussi, avec l'ouverture de la déchetterie, les cartons ne seront plus collectés lors du ramassage des ordures ménagères.

On peut estimer que l'ouverture de cette déchetterie va permettre de collecter environ 1000 tonnes de déchets de toute origine par an ; ceci coïncide avec l'objectif réglementaire prévu pour 2002 de ne plus enfouir les déchets. Ainsi, avec le tri sélectif, la déchetterie va contribuer à une gestion raisonnée des déchets par un réel progrès pratique, économique et environnemental.

Vous aurez bientôt connaissance du fonctionnement et des horaires d'ouverture de la déchetterie grâce à une plaquette d'informations que vous recevrez prochainement ; aussi, tous ces renseignements seront affichés en permanence sur le site.

Alors à vos poubelles ! A vos déchets ! A vos remorques ! Et à bientôt à la déchetterie !



L'offre



LA BAUQUETTE

CÔTE PILES !

"Côté Pile", c'est le nom de l'opération innovante de collecte de piles et accumulateurs hors d'usage qui se met en place en Lorraine.

Vous pourrez bientôt ramener vos piles et accumulateurs hors d'usage dans les mairies ou dans les commerces situés près de chez vous qui adhéreront au dispositif. Ensuite les piles seront acheminées à la déchetterie - ZI Chanzy - 55700 Stenay.

+ de collecte, - de pollution

Les piles et accumulateurs contiennent des métaux lourds, toxiques lorsqu'ils sont libérés dans l'environnement. Mélangés avec les autres déchets de votre poubelle traditionnelle, ils sont incinérés ou enfouis en décharge. Ils peuvent alors polluer l'eau, l'air ou le sol pour longtemps.

Une seule pile bouton peut polluer 1 m3 de terre pendant 50 ans !

Par conséquent, il est essentiel de les séparer des ordures ménagères afin de les éliminer correctement.

Côté face, une collecte près de chez vous

Prochamment des boîtes à piles vont être installées dans les mairies et chez les commerçants, en particulier les débitants de tabac, les boulangers - pâtisseries, les horlogers - bijoutiers et les photographes. Vous reconnaîtrez facilement les commerçants participant grâce à l'autocollant "Côté Pile" et son lapin.

N'hésitez pas à venir déposer tous types de piles et accumulateurs usagés (téléphone portable, caméscope, baladeur, radio, lampes, etc...) dans les boîtes. Ils seront ensuite dirigés vers la déchetterie pour enfin rejoindre une filière de recyclage spécialisée.

"Côté pile", des partenaires mobilisés pour vous

Initiée par l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine (AREL), cette opération a obtenu le soutien technique et financier de nombreux partenaires dont l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME).

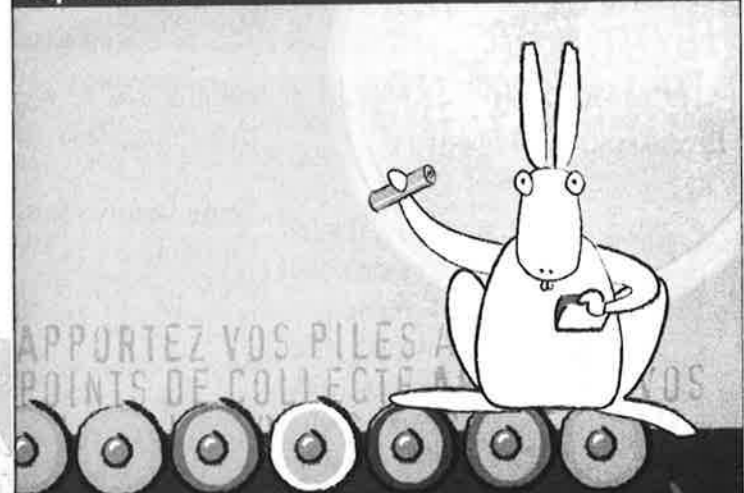
Il s'agit de la première opération de collecte de piles

hors d'usage d'ampleur régionale en France. Elle vise en effet l'ensemble du territoire lorrain et ses 2,3 millions d'habitants.

L'AREL a confié la mise en place du dispositif à l'association LORFEE dont les huit animateurs sont chargés de sensibiliser les élus, les commerçants et artisans et leur proposer de participer au dispositif en acceptant de collecter les piles et accumulateurs hors d'usage. Des actions d'information et de sensibilisation seront également menées dans les établissements scolaires.

DUSARD David, animateur en charge de la Meuse nord, est basé au CPIE Woëvre-Côtes de Meuse de BONZEE. N'hésitez pas à le contacter au 03/29/87/36/65 pour tout renseignement relatif à la collecte des piles et accumulateurs usagés et autres déchets dangereux.

Opération de collecte des piles hors d'usage



+ côté pile

mode d'emploi pour les particuliers

+ de collecte de pollution

> collecteur
individuel en kit
à l'intérieur

CONTINUONS LE TRI !

Face à des déchets qui ont tendance, société de consommation oblige, à proliférer, la collecte sélective constitue un enjeu majeur pour nos Communes et notre environnement. Même si c'est une question de bon sens, d'économies et de gestes simples, le tri, ça se prépare et ça s'apprend. Explications !

Un Français produit plus d'1 kilo de déchets par jour et par habitant : c'est 60% de plus qu'il y a 30 ans !

A l'expression " tel maître, tel chien ! " nous pourrions ajouter : " tel maître, telle poubelle ! ". Notre poubelle nous ressemble en effet, elle est le miroir de nos habitudes, le reflet de notre consommation.

Nous consommons de plus en plus et bientôt les coffres de nos voitures ne seront plus assez vastes pour contenir nos courses.

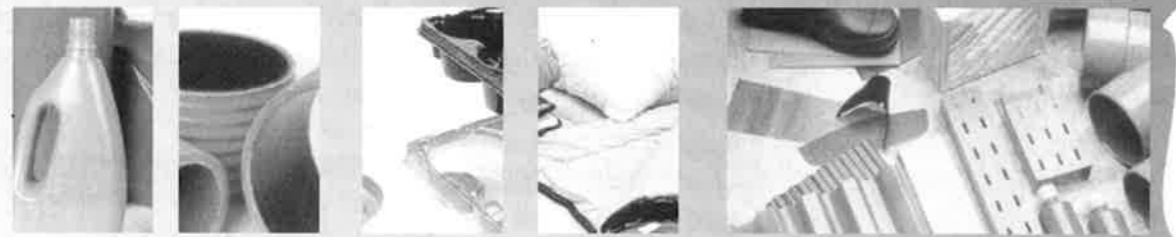
Pendant, si abondance de sentiment ne

nuit pas, abondance de déchets peut nuire gravement à la santé publique. Surtout si nous jetons n'importe comment. Alors soyons vigilants et apprenons à trier.

Il est de bon ton de faire attention à sa ligne, les régimes font recetter, alors que nos poubelles sont de plus en plus lourdes : 450 kg par habitant et par an, soit près de 2 tonnes pour une famille de 4 personnes.

En 30 ans, nous avons créé le dinosaure de la cuisine... Attention qu'il ne prenne pas des allures de Jurassik Park.

L'enjeu actuel est d'arrêter ensemble la croissance continue des volumes et des tonnages d'ordures ménagères et de limiter les nuisances quand on les enfouit ou quand on les brûle. Bref, de faciliter la digestion de nos poubelles, d'autant qu'elles renferment une richesse de matières premières à exploiter. Mais il y a un hic : si ces matières premières sont mélangées aux déchets ménagers, elles sont perdues et irrécupérables. Par exemple, il est impossible de recycler une bouteille mélangée avec les épilures et les restes du dernier repas, pas plus que l'on peut recycler un carton Sali par ces mêmes restes. C'est pour cela que nous vous demandons de ne pas tout mélanger dans une même poubelle et de séparer ce qui pourra être recyclé.



Métamorphose du verre : la valse à trois temps !



1er temps : du tri au centre de traitement

Chacun apporte le verre dans les conteneurs prévus à cet effet. C'est le geste essentiel, qui déclenche la suite des événements. Après la collecte, dont la charge revient à l'entreprise PATE, les emballages en verre sont acheminés au centre de traitement pour y être débarassés de toutes sortes d'objets indésirables : capsules, bouchons, faïence, porcelaine, grès, vaisselle, cailloux... Sans ce travail préparatoire, le recyclage serait impossible ! Ce travail est effectué à REIMS par l'entreprise B.S.N. Glass Pack. A l'issue de

cette phase, le verre est broyé en petits morceaux appelés calcin.

2ème temps : le recyclage

Le calcin est la principale matière première utilisée par les verreries. Il est fondu à 1250°, puis moulé pour donner de nouveaux emballages en verre.

Le recyclage en mélange de verre vert, incolore et brun, donne du verre vert.

3ème temps : les réutilisations.

Les nouveaux emballages ainsi fabriqués sont alors acheminés et remplis chez les embouteilleurs, avant de se retrouver sur nos lieux d'achat.



Bien trier pour bien recycler !

Verre : quels emballages sélectionner ?

- Les bouteilles de vin, champagne, mousseux, apéritif, digestif, bière, eau, jus de fruit, jus de légume.
- Les pots de confiture, compote, miel, aliments pour bébé, moutarde, mayonnaise, sauce, épices.
- Les bocaux de fruits au sirop, légumes, plats cuisinés, cornichons, olives, anchois.

Les chiffres à connaître

Le saviez-vous ?

- plus de 50%des emballages en verre ont été recyclés en France en 2000
- une personne consomme 45 kg par an d'emballages en verre
- 1 kg de calcin donnera après fusion 1 kg de verre recyclé
- le recyclage du verre permet une économie significative d'énergie par rapport à la fabrication à partir de matières premières. De plus, on réduit les rejets en gaz carbonique.

Les petits trucs à savoir !

- le verre se recycle à l'infini, sans perte de matière ni de qualité.
- Aujourd'hui les verriers utilisent plus de 50% de calcin dans leurs fours. Ils économisent

COMMENT CONSTITUER LES DOSSIERS D'AIDE ECONOMIQUE DANS LE CADRE DE L'O.R.A.C.

En fonction :

de votre activité, de la nature des investissements réalisés, du montant des investissements, les aides économiques votées par les différentes collectivités sont mobilisables ou non.

Certains programmes d'investissements peuvent bénéficier d'un cumul de ces aides, d'autres ne peuvent bénéficier que de l'une ou de l'autre de ces interventions.

Il peut arriver également que certains investissements ne soient pas du tout aidés, car exclus du règlement des différentes aides.

Il est indispensable de suivre les procédures décrites pour ne pas perdre le bénéfice des aides qui sont destinées à encourager le développement de vos activités au Pays de Stenay.

- Les aides du Conseil Général : matériel artisanal, locaux artisanaux, véhicules de tournées, certains véhicules immatriculés, rénovation commerciale

Lettre de demande AVANT investissement à la CCI ou Chambre de Métiers (CM) selon le cas

Visite d'un technicien de la CCI ou CM pour instruction de la demande : présentation de l'entreprises, chiffres clefs de votre activité, devis du programme

Transmission aux services du conseil général par la CCI ou CM

Décisions de la Commission Permanente du conseil général, sur la base des devis présentés

Convention à signer avec conseil général

Transmission des factures acquittées (attestation demandée) directement aux services du conseil général

INVESTISSEMENTS SOUTENUS DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

RAPPEL : les crédits FISAC sont cumulables avec les aides du Conseil Général.

Enfin, la Communauté de Communes apporte son concours sur les dossiers éligibles au FISAC.

Nous faisons un point sur les crédits obtenus par les entreprises du Pays de Stenay qui permettent d'appuyer les trois types d'investissements suivants

RENOVATION COMMERCIALE

9 entreprises
1.066.239 Francs de travaux engagés dont 905.793 Francs subventionnables par FISAC
Subvention FISAC : 181.519 Francs
Subvention Communauté de Communes : 60.450 Francs
Subvention Conseil Général : 155.138 Francs

SOIT UN TOTAL DE 396.747 Francs de subventions, soit un taux moyen de 44 % de subvention.

MATERIEL DE PRODUCTION

3 entreprises
299.635 Francs d'investissements engagés dont 299.635 Francs subventionnables par FISAC
Subvention FISAC : 59.837 Francs
Subvention Communauté de Communes : 29.919 Francs
Subvention Conseil Général : 19.918 Francs

Les dépenses subventionnées doivent être réalisées AVANT la fin de l'année pour laquelle la subvention est attribuée

Mise en paiement de la subvention, sur la base du montant réel des factures. Le montant de la subvention calculée sur devis est un maximum. Elle n'est donc pas revue à la hausse si dépassement du montant prévu.

- Pour la Communauté de Communes, aides du FISAC et de la Communauté de Communes

Lettre de demande AVANT investissement à la Communauté de Communes

Visite de Stenay Eco qui compose votre dossier de demande et qui peut vous accompagner également pour les dossiers d'aides du Conseil Général

Décision du comité de pilotage local engageant les crédits FISAC liés à l'ORAC

Convention à signer, transmission des factures acquittées (attestation demandée)

Mise en paiement de la subvention FISAC (20%) par la Communauté de Communes

La subvention de la Communauté de Communes ne peut intervenir, le cas échéant, qu'APRES la décision du Conseil Général.

DANS TOUS LES CAS : appelez STENAY ECO

TEL 03.29.80.38.38 - FAX 03.29.80.42.42

pour obtenir toutes réponses à vos questions sur les aides mobilisables pour vos projets d'investissement.

SOIT UN TOTAL DE 109.674 Francs de subventions, soit un taux moyen de 37 % de subvention.

LOCAUX ARTISANAUX

3 entreprises
142.236 Francs de travaux engagés dont 134.211 Francs subventionnables par FISAC
Subvention FISAC : 26.842 Francs
Subvention Communauté de Communes : 13.421 Francs
Subvention Conseil Général : 13.793 Francs
SOIT UN TOTAL DE 54.056 Francs de subventions, soit un taux moyen de 40 % de subvention.

N'OUBLIEZ PAS QUE LES CREDITS OBTENUS ET DISPONIBLES SONT CONSOMMES AU FUR ET A MESURE DE LA PRESENTATION DES DOSSIERS. NOUS NE POSSEDOONS AUCUNE ASSURANCE SUR UNE SECONDE ENVELOPPE DE CREDITS FISAC

Les crédits du FISAC et de la Communauté de Communes permettent également d'appuyer les actions collectives d'animation, de communication, de promotion.

A ce jour, 88.270 Francs de subventions versées à ARDICOM et Stenay Eco, pour une dépense de 184.480 Francs.

REALISEZ OU ADHEREZ A DES PROJETS COLLECTIFS, VOUS SEREZ SOUTENUS TECHNIQUEMENT ET FINANCIEREMENT

Et si vous ravaliez ?

Ici, là, et encore là, les façades reprennent des couleurs. Des façades plus jolies, c'est un environnement plus agréable pour tout un chacun. Cela constitue aussi un atout et un attrait pour le tourisme. Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine propose un nuancier " Guide de la Meuse en couleur " qui peut vous aider dans vos choix. Voici quelques éléments à ce sujet :

La couleur souligne le cachet de la maison et doit composer avec la palette des nuances des maisons voisines et de la végétation des abords.

Le projet de coloration tient compte des éléments de la construction qui doivent impérativement garder leur aspect naturel : teinte des tuiles, des briques et de la pierre de taille (encadrements des portes et fenêtres, soubassements, chaînages, corniches, éléments décoratifs...)

Les couleurs toniques qui animent la façade sont celles des éléments peints : porte d'entrée, porte de grange, fenêtres, volets et ferronneries, pour lesquels on

exclura les tons " bois " ou les couleurs trop criardes. Le jeu de couleurs donne du relief à la façade, la rend plus gaie et plus accueillante.



La végétation associée à la façade. La végétation participe à la polychromie de la façade en introduisant des contrastes de couleurs. Trois dispositifs peuvent être mis en œuvre pour accompagner la façade :

- l'arbre fruitier en espalier (pommier, poirier) ou la plante grimpante guidée sur la façade (vigne, ampélopis, glycine, chèvrefeuille, polygonum, rosier, clématite, hortensia grim pant...)

- le fleurissement en pied de façade, en pleine terre, sur une bande équivalente au " tour de volet ",

- l'aménagement de l'usoir qui doit rester simple pour une meilleure lecture de la façade (herbe entretenue).
Conseils aux particuliers:

Pour vos projets de construction, réhabilitation, extension, ravalement..., vous pouvez bénéficier des conseils d'un architecte du C.A.U.E.. Pour cela, il convient de prendre rendez-vous par exemple lors de la permanence à la Maison des Services (03/29/80/26/81). Les consultations sont gratuites.



LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL UN ESPACE D'ANIMATION OUVERT SUR LE PAYS DE STENAY

Besoins d'activité ?

Envie de partager une passion, d'agir avec d'autres, de donner du temps ?

Recherche d'information ?

Besoin de se créer un réseau de relations ?

Diversité des actions, du public, des lieux d'interventions..... le Centre, c'est tout cela, mais c'est surtout :

- un espace ouvert à l'échange, à la discussion, aux propositions de chacun,

- l'activité de baby gym, fréquentée par 35 enfants, de 7 communes,

- un lieu ouvert à l'initiative, à la valorisation et à l'échange des savoir-faire,

- une équipe de bénévoles et de professionnels, travaillant au coude à coude et prêts à agir dans une perspective d'amélioration et de développement de la vie sociale et culturelle sur notre canton, voire au-delà.

Et maintenant cela donne : des activités régulières:

Pour les adultes

- la broderie, encadrement, poterie, axées sur la découverte de technique manuelle

- la marche, l'escalade

- le groupe de femme orienté sur le besoin d'échange et de montage de projets communs ou le groupe homme axé sur la création d'objets en bois

- l'atelier artistique du jeudi, animé par une artiste professionnelle ou l'atelier MOZAIQUE lié au réapprentissage de l'écrit pour ceux qui ne le maîtrisent pas

- le vestiaire, géré par une équipe de bénévoles constitue un service d'aide aux familles et de solidarité
Pour les jeunes

- le Centre de loisirs (pour les 4/12 ans le mercredi et les vacances scolaires l'escalade, la gym pour les 4/10 ans, la danse moderne jazz à partir de 5 à 17 ans environ les ateliers d'accompagnement scolaire à Laneuville

Ces activités sont encadrées par des bénévoles, des jeunes formés à l'animation des Centres de Loisirs, ou de professionnels.

- Quant aux plus grands, les ados, l'ouverture du Foyer des Jeunes à Stenay, la mise en place d'action Eté Jeunes " A fond l'été " permettent ce temps de rencontre, de discussion, d'écoute nécessaire, souvent plus important que l'activité en elle-même et dans l'espace.

Des Services pour les tous petits et leurs parents

"P'tit Monde" accueille depuis avril les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, tous les lundis de 13h30 à 17h30 et les jeudis de 9h à 11h30. Le lieu d'accueil a été conçu en espace de jeux et d'activités, de détente pour les tous petits et de rencontre entre parents. Situé à l'entrée C de la Résidence Vauban, Véronique vous y accueille gratuitement.

Information et documentation

Hygiène de vie, nutrition, tabac, alcool. Une large documentation vous est proposée par le CODES et le Centre Social et Culturel tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

A partir de janvier, nous disposerons d'une documentation complémentaire sur le problème de toxicomanie et de dépendances et accueilleront tous les mardis de 10h à 17h une personne du CODES chargée de rencontrer les personnes intéressées.

Enfin, le Centre Social et Culturel organise régulièrement des soirées ou stages culturels.

Les 19 et 20 janvier 2001 stage de danse Africaine, animée par Keur de Sable, à la salle polyvalente de Mouzay.

VOS RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SERVICES

La Maison des services est une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des services destinée à rapprocher les services publics et organismes chargés d'une mission de service public des habitants, afin de faciliter les démarches et accéder à toute information de la vie courante. Ainsi, selon votre demande, vous êtes directement informés sur place ou orientés vers le service adéquat parmi les suivants :

- Pôle emploi / formation -

. ANPE : le mardi, tous les quinze jours, de 14h à 16h

. Offres d'emploi ANPE : tous les jours en libre accès (actualisées le mardi)

. ASSEDIC (visioguichet) : les mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 11h15

. Kiosque Information Jeunesse (" KIJ ") : tous les jours, en libre accès

. Mission locale du nord meusien : le mercredi de 13h30 à 17h, sur RDV au 03-29-86-25-26

. IRFA (Institut régional de formation pour adultes) : sur convocation

. Centre information et recrutement Armée de Terre : le 1er mercredi du mois, de 14h à 15h30

. Cellule recrutement 1er-2ème Régiment de Chasseurs : le 4ème mercredi du mois, 14h à 16h30

. Bureau Armée de l'Air information : selon planning, un mercredi de 10h30 à 11h30

. SCRE (Service de contrôle de recherche d'emploi, DDTEFP)

- Pôle social, retraite, logement -

. CPAM (" Maison de la Sécu ") : le vendredi de 9h à 12h

. Borne de remise à jour carte " Vitale " : tous les jours sauf le vendredi

. CRAM (service retraite) : le 2ème mardi du mois de 10h à 12h SUR RDV au 03-29-86-09-54 et le 4ème mardi du mois de 10h à 12h SANS RDV

. CICAS (retraites complémentaires) : le 4ème mardi du mois de 9h30 à 11h30

. AGRR : le 1er mardi du mois de 9h30 à 11h30 sur RDV au 03-87-37-79-90

. Service social CRAM/CPAM : le 3ème mardi du mois, 8h30 à 11h, sur RDV au 03-29-83-35-46

. Centre de médecine préventive (sensibilisation au bilan de santé) : selon planning

. ARIM (Agence de restauration immobilière) : le 4ème vendredi du mois, de 9h30 à 13h

. CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) : selon planning

- Pôle vie associative -

. Secrétariat " Familles rurales ", association du canton de Stenay : le vendredi de 10h à 12h

. Etablissement d'écoute (" Familles rurales ") : le mercredi de 15h à 17h

. AMATRAMI (Association meusienne d'accueil des travailleurs migrants) : le mardi de 14h à 16h

. Polygone (Association d'accompagnement à la réinsertion sociale) : sur convocation

- Pôle accès au droit -

. CEDIFF (Information juridique en droit privé) : le 3ème lundi du mois, de 14h à 17h

. Conciliateur de justice : selon la demande, pas de date fixe

. Permanence juridique (avocat, notaire, huissier) : 1 fois par semestre

. Défense des consommateurs (" Familles rurales ", canton de Stenay) : 1er vendredi du mois, 11h à 12h

Pour toute information supplémentaire, pour connaître la date d'une permanence, contactez la Maison des services : Résidence Vauban, 55 700 Stenay tel. 03-29-80-26-81 / fax. 03-29-80-26-82



VOUS AVEZ LA PAROLE !



Un Marché de Noël pour bien terminer l'année

Le Marché de Noël a été organisé par l'Office de Tourisme du Pays de Stenay et soutenu par le Crédit Mutuel du vendredi 14 au dimanche 16 décembre de 10 heures à 18 heures au centre-ville sous chapiteau.

Cette année, plus de 40 exposants : associations du can-

ton, artisans, commerçants et particuliers sont venus présenter et vendre leur travaux confectionnés tout au long de l'année : perles de rocaïlle, compositions florales séchées, fraîches ou synthétiques, peinture sur toute sorte de supports, gravure, pâtes à sel, etc... De quoi donner une multitude d'idées cadeaux.



Le Franc disparaît, vive l'Euro !

Les questions sont souvent nombreuses à l'occasion du passage à l'euro.

Les pièces en euros, à faces nationales, seront-elles toutes acceptées, partout dans la zone euro, par les commerçants, par les machines automatiques ?

Toutes les pièces en euros auront pleine validité sur l'ensemble de la zone euro, quels que soient leur pays d'origine et leur face nationale.

Le paiement par carte à l'étranger sera-t-il gratuit grâce à l'euro ?

Non, car l'unité monétaire n'a rien à voir avec le coût de traitement des opérations bancaires : il s'agit de couvrir les frais de transfert.

Quelle pièce mettre dans le caddie ?

Désormais, vous aurez besoin d'une pièce de 1 euro pour

faire vos achats au supermarché.

Que se passe-t-il si je règle un montant avec un chèque en francs après le 1er janvier 2002 ?

A partir du 1er janvier 2002, l'émission d'un paiement en francs par chèque, carte bancaire et virement est interdite. Seuls les paiements en francs sous forme de pièces et billets seront encore possibles jusqu'au 17 février 2002. Les formules de chèques en francs devront être déduites ou restituées à la banque.

Pourra-t-on utiliser les pièces du sachet " premiers euros " avant le 1er janvier 2002 ?

Non, vous ne pourrez pas utiliser les pièces en euros pour des paiements avant le 1er janvier 2002. La mise à disposition des pièces en euros à compter du 14 décembre a pour but de permettre aux particuliers de se familiariser avec la nouvelle monnaie.



THE V CORPS MEMORIAL

Emotion américaine le 11 novembre dernier à Moulins-Saint-Hubert : le général Quinlan, chef d'état-major de l'actuel 5e corps américain basé en Allemagne, est venu inaugurer la restauration d'un monument édifié en l'honneur des " sammies " tués en novembre 1918 au cours de la prise de Sedan. Après la réduction du " saillant de Saint-Mihiel " (en août 1918), le 5e corps avait combattu au nord du département

(Argonne de septembre à début novembre). Stenay était tombée le 10 octobre, Sedan le 7 novembre seulement. Le modeste monument de Moulins a été édifié à cette époque ; il est constitué de vestiges des combats : casques, obus, mortiers, pierres... rassemblés par les militaires et il symbolise la solidarité entre les troupes françaises et américaines. Restauré récemment, " il entre dans le nouveau millénaire avec un symbole rajeuni de son dévouement à la liberté et à la terre où il est né il y a près d'un siècle ".



Si à votre tour vous désirez insérer une information dans le prochain numéro de " La Bauquette ", déposez votre article auprès de la Communauté de Communes avant le 30 Janvier 2002.

